



## decès d'un associé SARL et succession du montant

Par **expeuser**, le **05/02/2024** à **23:29**

Bonjour,  
si une SARL a un gérant et un associé,  
au décès de l'associé est-ce que la part du montant de l'argent qui appartient à l'associé sur  
le compte bancaire de la société (bénéfices de la société)  
doit être transférée aux héritiers de l'associé?  
merci